

ATELIER

« MOBILISATION DES ACTEURS ET GOUVERNANCE ALIMENTAIRE »

Jeudi 11 mai 2023





INTERCONNAISSANCE



DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

MATINÉE

La fresque de l'alimentation : un outil de sensibilisation/mobilisation autour des questions alimentaires et du PAT ? pour qui ? comment ?

Expérimenter le jeu et débriefer sur son intérêt et les utilisations possibles

13h déjeuner

APRÈS-MIDI

Poursuite sur les enjeux /modalités d'une gouvernance partagée pour faire vivre le PAT dans la durée

- Quelle gouvernance mise en place/envisagée ?
- Quelle place pour les acteurs du territoire ? acteurs économiques, citoyens, associatifs ?
- Quelles démarches pour maintenir la dynamique ?





LA FRESQUE DE L'ALIMENTATION : UN OUTIL DE SENSIBILISATION ?

Intervention d'Heather Noreen-Bonte



EXPERIMENTATION ET RETOURS À CHAUD

DEBRIEF DU « JEU »



INTERÊT

UTILISATION AU SEIN DES TERRITOIRES ?





STRUCTURER UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE POUR FAIRE VIVRE LE PAT DANS LA DURÉE



STRUCTURER ET ÉTABLIR UNE GOUVERNANCE

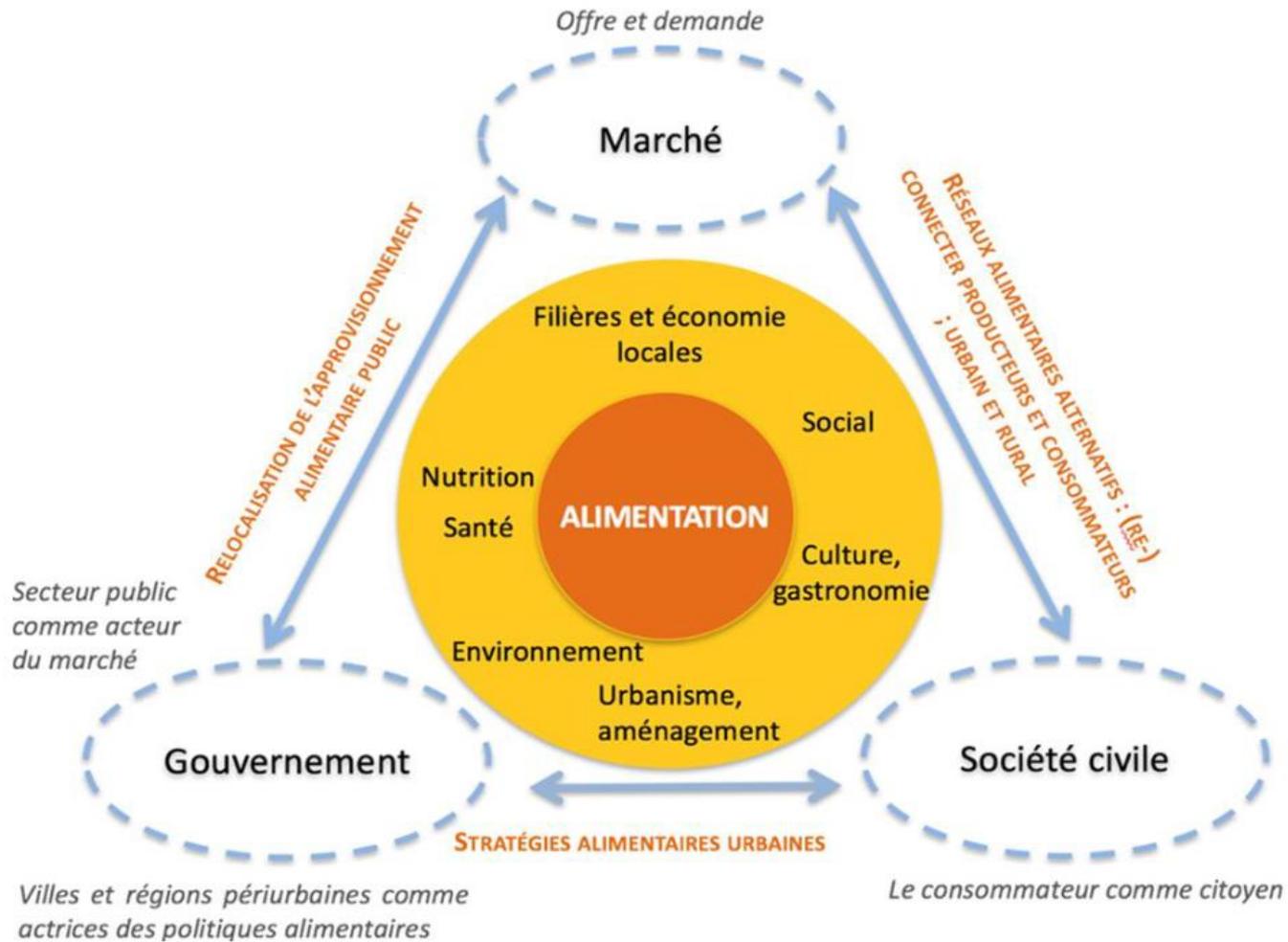
Gouvernance alimentaire territoriale : *nouvel ensemble de coopération entre les différents acteurs et les échelons d'intervention géographiques, dont l'arène commune est l'enjeu alimentaire* qui est le fruit d'une concertation et du rôle actif des acteurs (*Terres en Villes*)

Des freins subsistent :

- Méfiance/clivages entre les acteurs
- Absence d'interconnaissance
- Adoption de logique filière (pas d'approche globale)
- Echelles d'actions différentes
- ...



LE TRIANGLE DE LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE



Source : Billon d'après Lamine et alii d'après le cadre d'analyse de la gouvernance alimentaire territoriale de Wiskerke (2009)

Un panel large d'acteurs avec des objectifs, des besoins et attentes différentes

STRUCTURER ET ÉTABLIR UNE GOUVERNANCE

quelle gouvernance ?

parties prenantes

instances

finalités

fonctionnement

...

QUELQUES CLÉS :

- Mise en place **dès l'émergence** (peut évoluer ensuite)
- Une **gouvernance élargie multi-acteurs** issus du territoire (voire d'autres partenaires)
- Identifier des acteurs pouvant agir comme un « **trait d'union** » facilitant l'interconnaissance
- **Mettre en dialogue** des acteurs **aux cultures, attentes et intérêts différents** voire contradictoires

LA GOUVERNANCE : UN CRITÈRE POUR LA LABELLISATION



CONSTRUIRE LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

- Privilégier la prise de décision basée sur le consensus : garantie la prise de compte de l'ensemble des points de vue
- Mettre en dialogue des acteurs aux cultures, attentes et intérêts différents voire contradictoires



- Complémentarité, co-construction, collaboration technique et approche transversale

- Gouvernance partagée : transparence et/ou équité envisagées

- Implication des élus des collectivités

- Temps nécessaire à la concertation, le partage d'informations, la coordination, le suivi et l'évaluation

- Difficultés à mobiliser certains acteurs (ex. distributeurs)



QUELLE(S) INSTANCE(S) DE GOUVERNANCE POUR VOTRE PAT ? LE COPIL

3 grands types de COPIL recensés

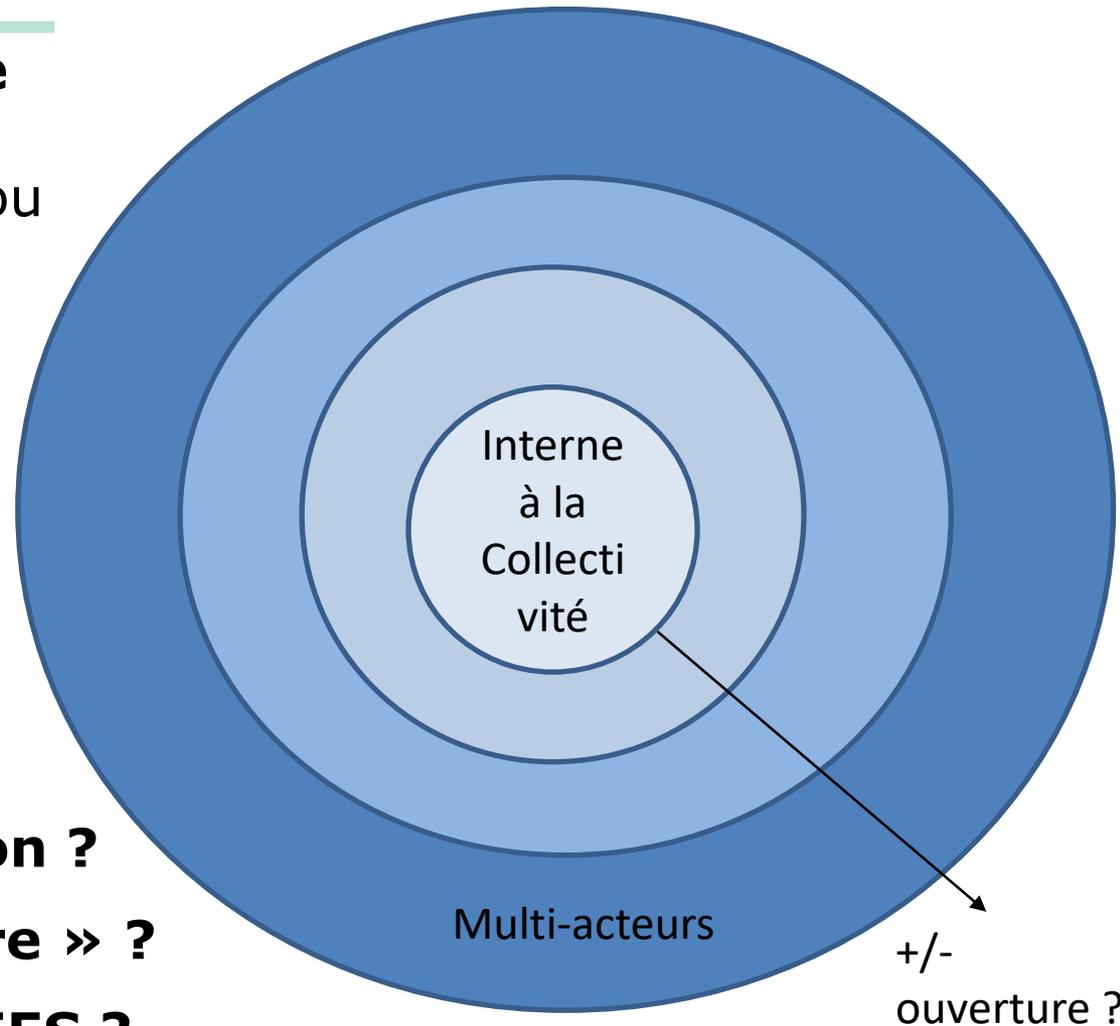
- Interne : élus et/ou techniciens
- Agri-alimentaire
- Multi acteurs

ET SUR VOTRE TERRITOIRE ?

Quelle composition ?

Quelle « ouverture » ?

QUESTIONS POSÉES ?



QUELLE GOUVERNANCE SUR VOS TERRITOIRES ?

TRAVAIL EN SOUS-GROUPES PARTAGE D'EXPÉRIENCES



Quelles instances mises en place/projetées

Quelle composition ? Quel rôle ?

Quelle « ouverture » ?

QUESTIONS POSÉES ?

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ?



QUELLE(S) INSTANCE(S) ?

Le rôle et les moyens donnés au COPIL doivent être clarifiés

-> de la stratégie à l'opérationnel (-> lien avec un comité technique ?)

La composition du COPIL peut évoluer en fonction du degré d'avancement et de maturation du PAT (*Cf. frise chronologique de la gouvernance ci-après*)

Vigilance : la composition du COPIL est un critère essentiel mais pas suffisant pour caractériser et mesurer l'implication des acteurs dans la gouvernance du PAT

-> Intérêt de mettre en place d'autres instances

Distinction à faire entre **concertation** et **décision** → les pouvoirs décisionnels demeurent mais se nourrissent des concertations pour décider

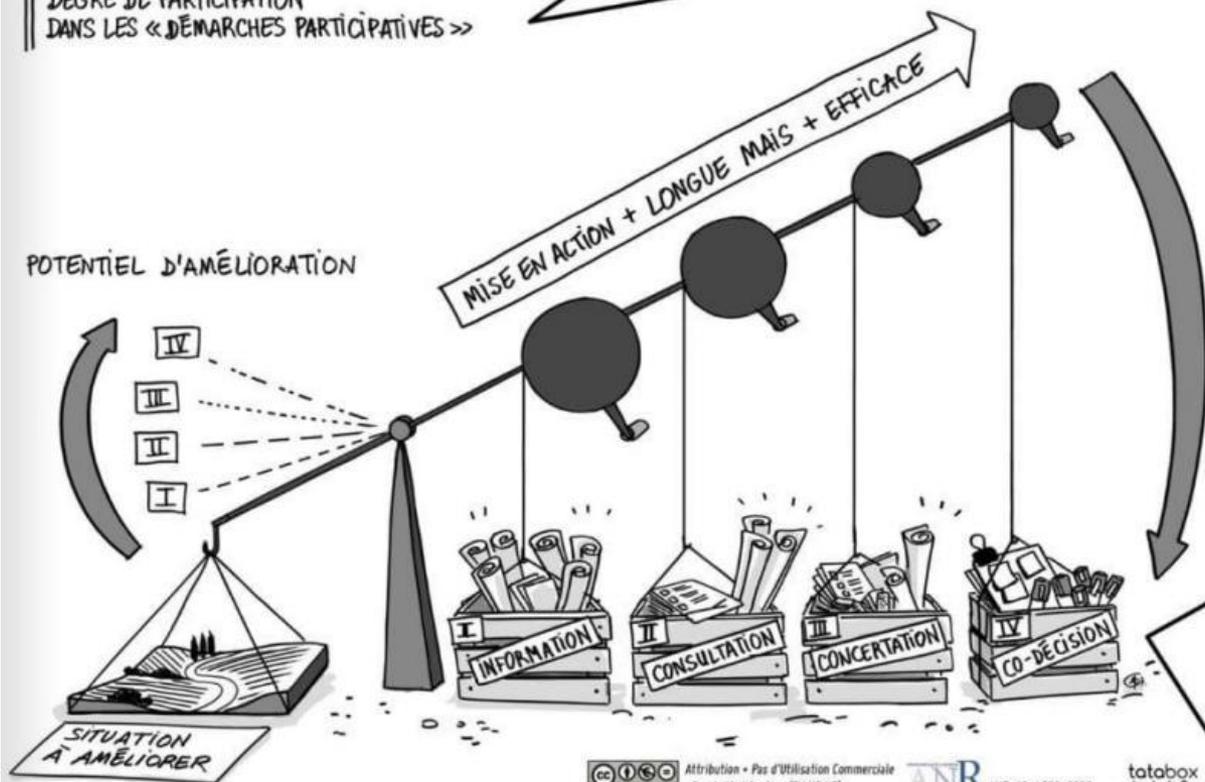


QUELS ACTEURS MOBILISER ? POUR QUOI ?

DE L'INFORMATION À L'IMPLICATION DES ACTEURS

La situation initiale peut être améliorée en adoptant différentes stratégies basées sur différents types de démarches dites « participatives »

DEGRÉ DE PARTICIPATION
DANS LES « DÉMARCHES PARTICIPATIVES »



Les caquettes d'outils sont au sol.
L'utilisation des manivelles permet de mobiliser les outils et d'améliorer la situation de manière :

- plus ou moins importante
- plus ou moins rapide
- plus ou moins coûteuse

Par exemple, les manivelles de grand diamètre permettent d'aller plus vite mais moins haut



Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale
- Pas de Modification (BY NC ND)

ANR ANR-13-AGRO-0006



QUEL DEGRÉ D'IMPLICATION ATTENDU ?

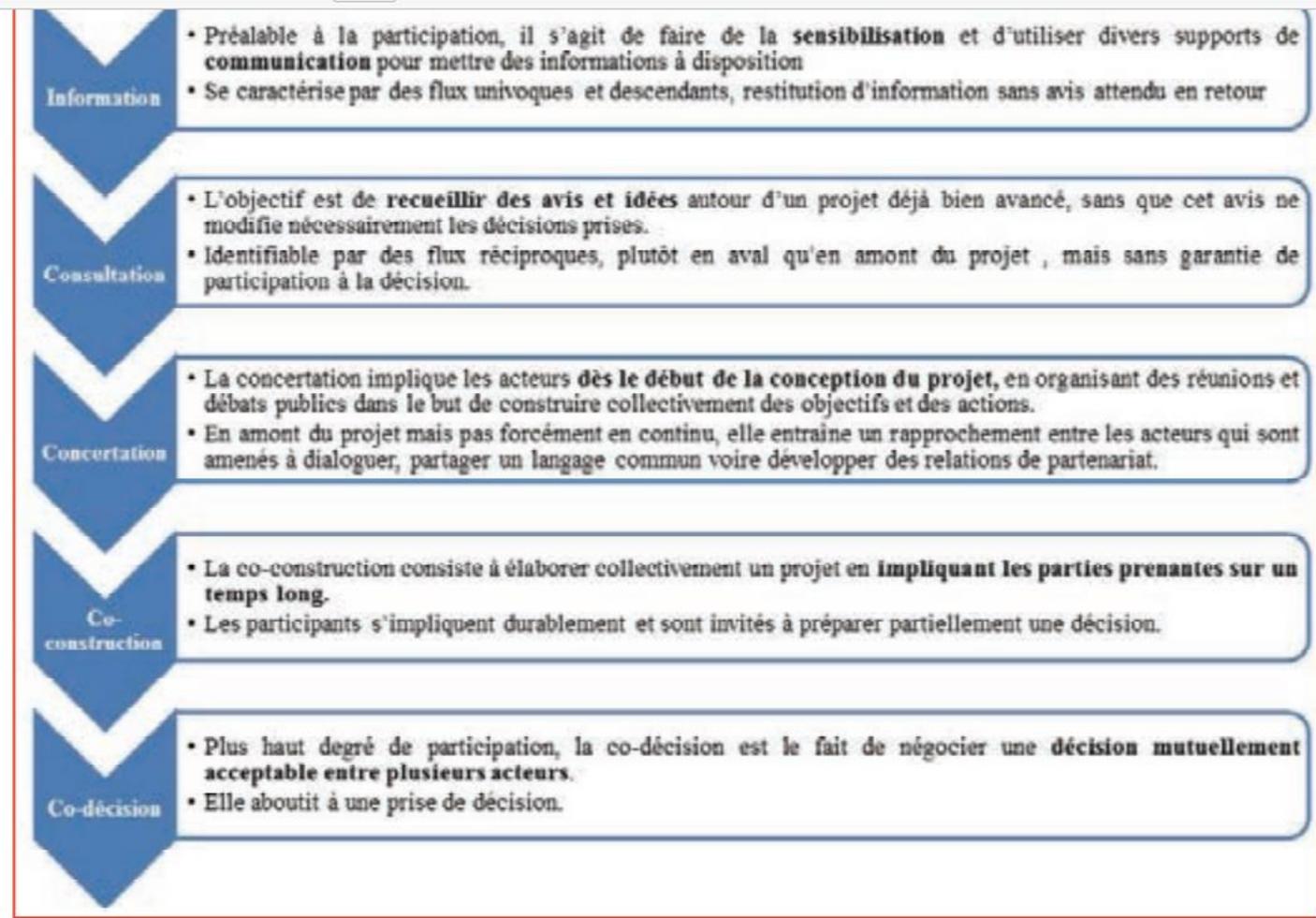
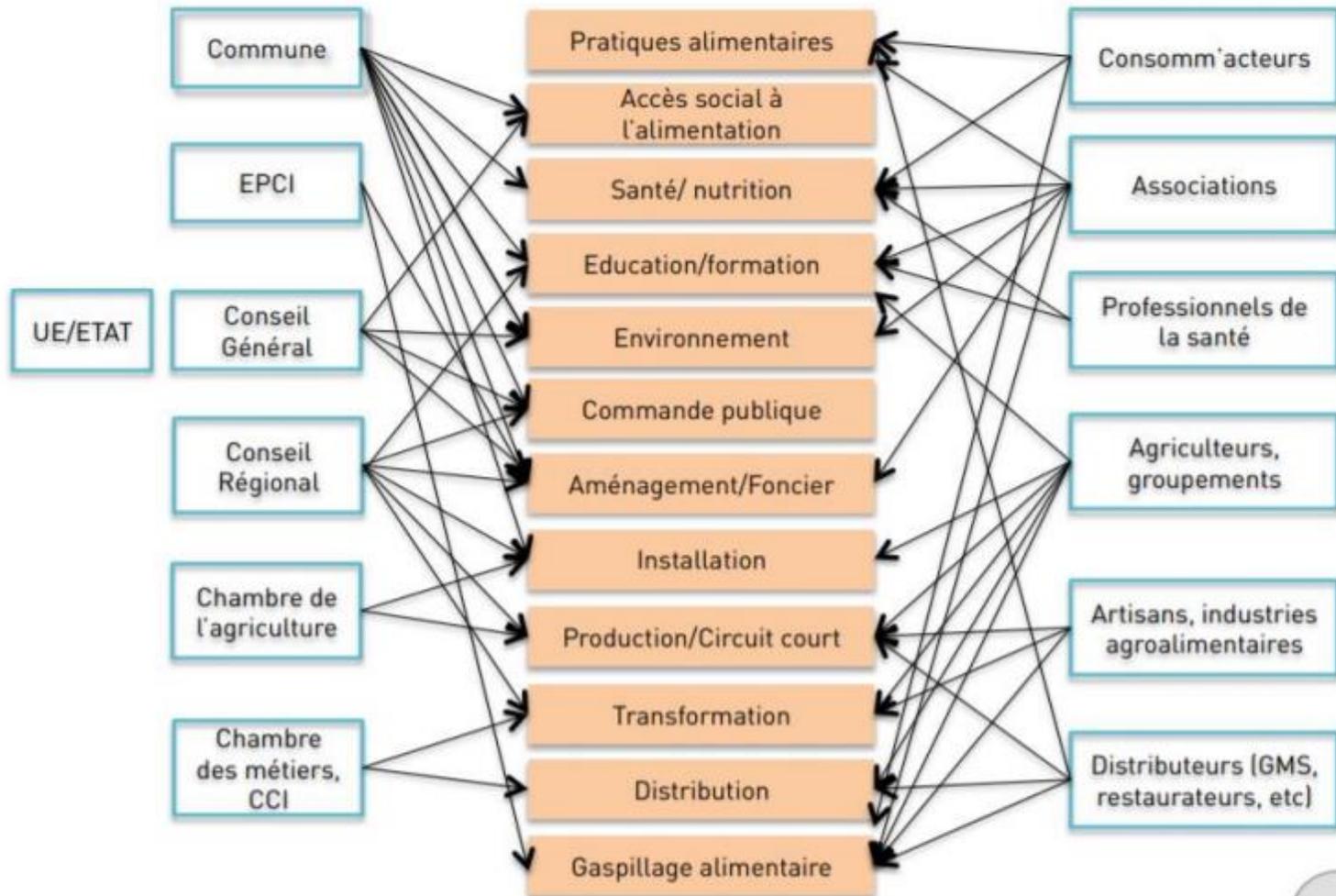


Figure 2 : échelle de participation de l'analyse comparative (conception E. Dinh pour L'ONPAT/TEV, 2021)

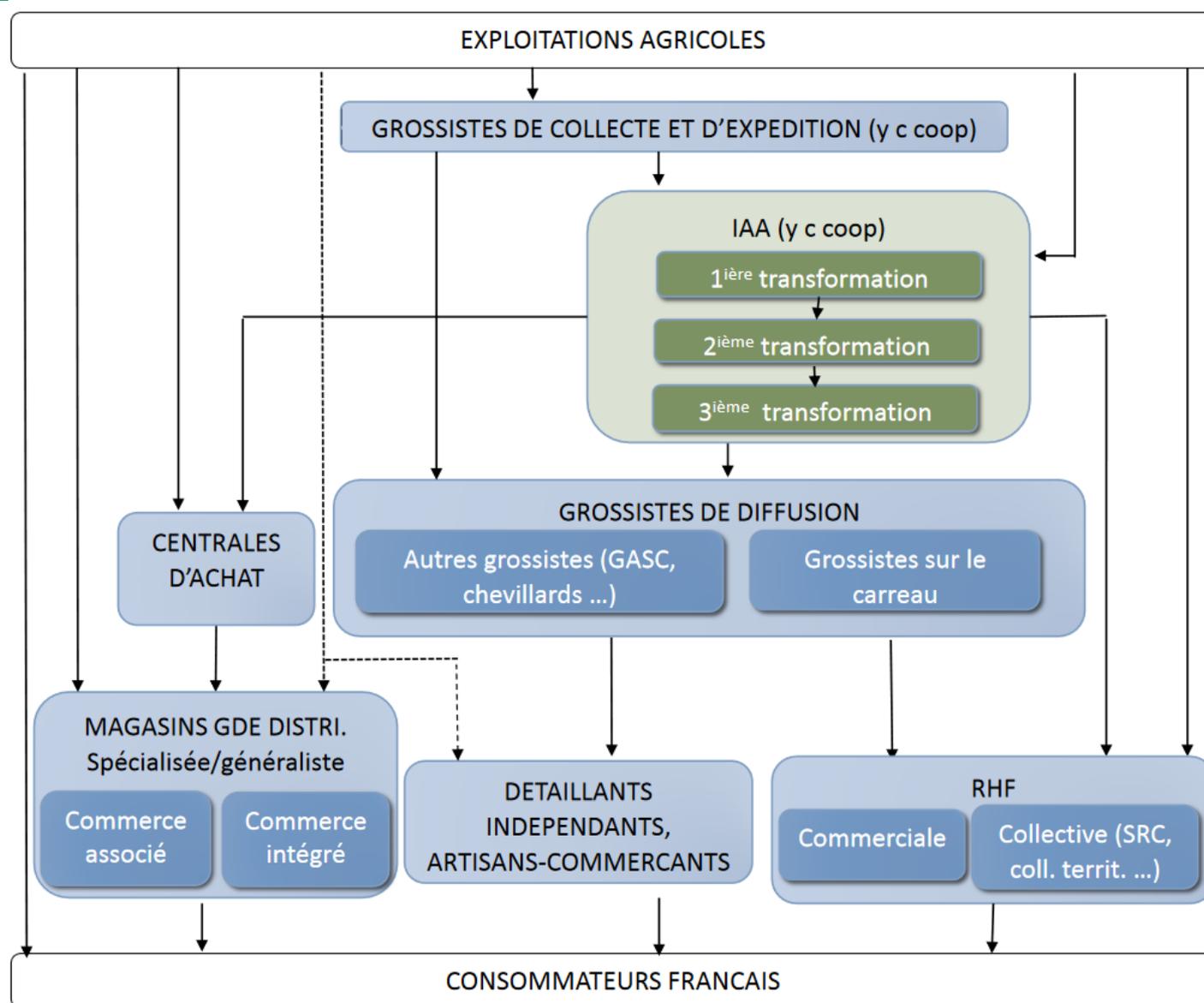


QUELS ACTEURS MOBILISER ?

La modélisation des acteurs d'une politique alimentaire locale offre une vision systémique des leviers d'actions des différents acteurs.



LES ACTEURS ÉCONOMIQUES – FILIÈRE ALIMENTAIRE



Source : Virginie Baritoux



LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

DES DIFFÉRENCES

- Taille, activités, fonctionnement, filières
- Différence entre stratégie locale et globale
- Concurrence
- Lien avec la distribution

QUEL RÔLE POUR UN PAT ?

-> agir comme un médiateur/facilitateur pour trouver des synergies



LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LA GOUVERNANCE

La carte mentale des dispositifs participatifs

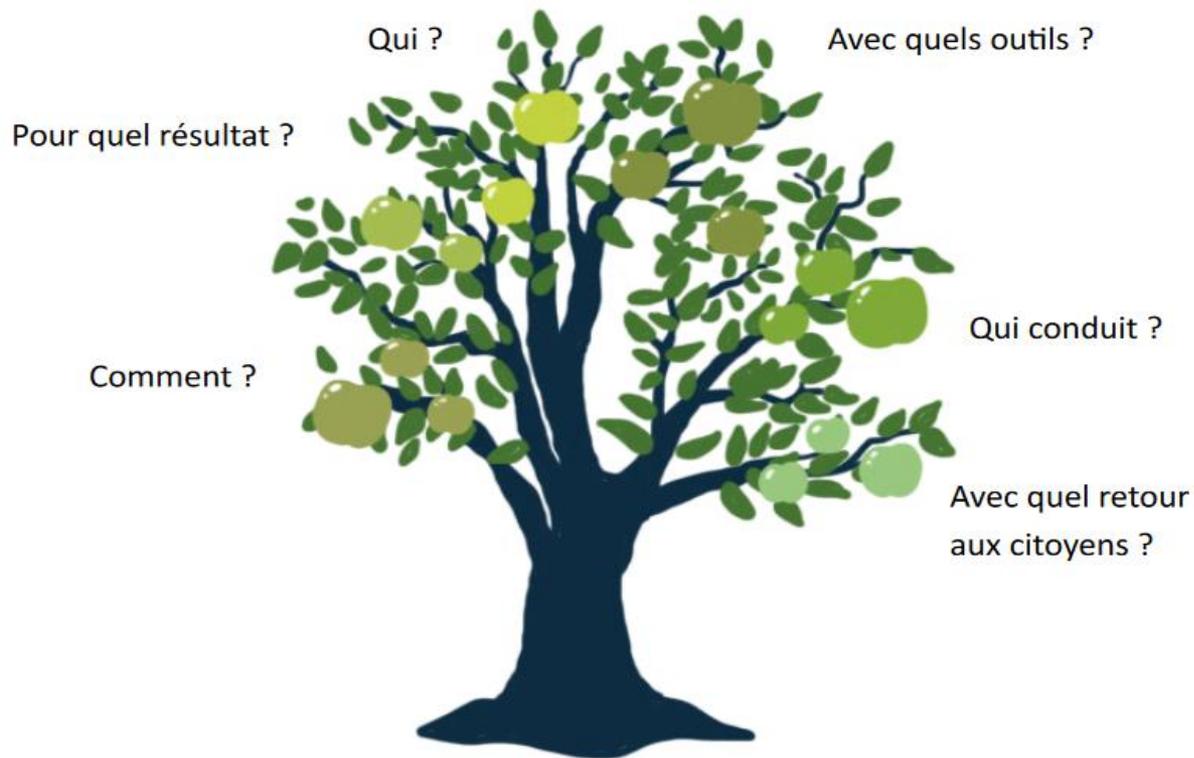


Figure 1 : Extrait de la carte mentale élaborée par le CAP



DES QUESTIONS EN AMONT

Envisage-t-on l'ouverture à la participation citoyenne de manière ponctuelle ou permanente ?

À quel stade associer les citoyens ?

Pour quel résultat (quel rôle ?, quel type d'avis ?)

Questions de la représentativité



Outils grand public / outils mini-public

Les outils de participation citoyenne se distinguent par une grande diversité (format, objectifs, budgets etc.). Au travers du présent livrable et par souci de concision, le CAP a mené sa réflexion à partir d'une classification de ces outils en deux grandes familles : les outils "grand public" et les outils "mini-public". Les principales caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	Outils "grand public"	Outils "mini-public"
Principales caractéristiques	<p>Outils ouverts à tous les citoyens, basés en général sur la recherche d'un nombre important de participants, indépendamment de leurs caractéristiques sociodémographiques.</p> <p>Dans le cas d'outils « grand public », le public ne fait pas l'objet d'une sélection.</p>	<p>Outils basés sur la construction de conditions idéales de délibération impliquant la constitution d'un échantillon de citoyens élaboré sur des critères de diversité.</p> <p>Dans le cas d'outils « mini-public », le public fait ainsi l'objet d'une sélection.</p>
Exemples	<ul style="list-style-type: none">• Consultations en ligne ;• Réunions publiques ;	<ul style="list-style-type: none">• Conférences de citoyens¹⁷ ;• Sondages délibératifs¹⁸ ;
Adaptés pour	<ul style="list-style-type: none">• Des consultations pour lesquelles un nombre important de participants est recherché, ou pour lesquelles les publics concernés seront assez aisément mobilisés (ex : riverains d'un projet d'infrastructure) ;• La recherche de possibilités de participation en tout lieu et toute heure (consultation numérique).	<ul style="list-style-type: none">• Le traitement de controverses nécessitant une phase d'information plurielle et contradictoire ;• La recherche d'un avis citoyen construit collectivement sur la base d'un exercice délibératif approfondi.

SOURCE : Conseil national de l'alimentation





STRUCTURER LA GOUVERNANCE - EXEMPLES



CHARTRE DE PARTICIPATION

- Définit le **cadre général de collaboration** entre la collectivité et ses partenaires pour l'élaboration du PAT
- Conséquences :
 - L'encadrement et la participation au COPIL
 - La mise en œuvre des actions du PAT

Exemple Pôle Territorial Cœur Entre-Deux-Mers :

<https://www.coeurentre2mers.com/le-projet-alimentaire-territorial-du-coeur-entre-deux-mers.html>



RÉDACTION D'UNE CHARTE ALIMENTAIRE

- 
- 
- Définition d'une **vision globale** pour indiquer les objectifs à atteindre et donner un sens à l'action collective (degré d'évaluation)
 - Créer un **nouveau cadre de référence** pour orienter les politiques relatives à l'alimentation
 - Elaborée à l'initiative d'organisations de la société civile puis, repris par des institutions publiques
 - La charte contient
 - ✓ Une présentation du **contexte**
 - ✓ Une **affirmation** d'une **vision**
 - ✓ Des **objectifs opérationnels**
 - ✓ Les **principes clés** (sécurité alimentaire, justice sociale, nutrition, santé...)

Exemple ville de Mayenne : <https://fr.calameo.com/read/004528890ad01a0238a51>

FORUM ALIMENTAIRE LOCAL

- Rassemblement périodique (annuel, semestriel...) des **différentes parties prenantes** (producteurs, transformateurs, techniciens, élus, distributeurs, chambres consulaires, associations, chercheurs, entreprises...)
- Il s'agit d'un **partage d'expériences, de constats, d'initiatives** lors d'une discussion entre différents acteurs, avec éventuellement **l'organisation de groupes de travail** (ex. *alimentation et jardin, intégrer les enjeux du PAT dans les démarches territoriales de santé, formation et évolution des pratiques agricoles...*)
- avec ou non une **dimension festive**



UN CONSEIL LOCAL DE L'ALIMENTATION

- Démarche **collective** et **concertée**
 - Outil de **gouvernance locale** pour un **PAT** mais peut aussi être un **espace autonome**
 - Composition : **différents maillons du système alimentaire** avec une **large place** aux **citoyens**
 - **Appui sur une structure pré-existante ou Structure ad-hoc** : **instance formalisée rattachée** à la collectivité ou **indépendante** (qui agit comme un partenaire technique)
 - Principales fonctions
 - Agit comme un **forum de discussion**
 - Examine le **fonctionnement du système alimentaire local**
 - **Facilite la coordination** entre les secteurs
 - Conçoit une **stratégie commune**
 - **Fait émerger, propose** et/ou **soutient** des **idées**, des **projets** ou des **actions** répondant aux besoins locaux
- **Bien définir les modalités d'animation et conditions de prise de décision**



EXEMPLE : CONSEIL CONSULTATIF BORDEAUX MÉTROPOLE

Plan d'action du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable de Bordeaux Métropole

Axe stratégique	Titre de l'action	Acteurs ressources	Cibles	Thématique prioritaire				Etat d'avancement de l'action	Échéances
				Accessibilité alimentaire	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Capacité agricole du territoire	Relocalisation des filières		
Fédérer les acteurs et animer les coopérations	Animer des temps de rencontre, d'échange et de travail au sein de chaque collège du CCGAD	Tous collèges	Membres du CCGAD	X	X	X	X	Action à lancer	Printemps 2019
	Développer une approche transversale de l'alimentation dans les politiques publiques	Collège 1	Agents et élus de Bordeaux Métropole; autres échelons administratifs	X	X	X	X	Action continue	A compter de 2017
	Animer une stratégie de relocalisation des achats de la restauration collective publique sur la métropole	Collèges 1 et 3	Agents techniques de la restauration collective publique communale et métropolitaine	X			X	Action en cours de lancement	1er semestre 2019
	Faire le lien avec les professions médicales et médico-sociales dans une démarche alimentation-santé	Collège 5	Partenaires du Contrat local de santé métropolitain, professionnels de santé	X				Action à lancer	2e semestre 2019
	Recenser et mutualiser les lieux et équipements de sensibilisation au changement de pratiques alimentaires	Collège 5	Membres du collège 5 du CCGAD	X	X		X	Action à lancer	2019
	Développer les solidarités entre territoires	Collège 1	Communes de Bordeaux Métropole, territoires voisins				X	Action continue	A compter de 2016
	Mutualiser, réaliser et diffuser des supports de communication pour promouvoir l'alimentation durable	Collège 5	Grand public	X	X	X	X	Action continue	A compter de 2016

LES COLLÈGES DU CCGAD :

Collège #1 : Acteurs des politiques publiques et accompagnateurs

Collège #2 : Acteurs de la production alimentaire et agricole et accompagnateurs

Collège #3 : Acteurs de la transformation alimentaire et accompagnateurs

Collège #4 : Acteurs de la distribution alimentaire et accompagnateurs

Collège #5 : Acteurs pour la sensibilisation, la défense des intérêts et l'aide au changement de pratiques des mangeurs



LE CONSEIL LOCAL DE L'ALIMENTATION (CLA) PAYS DES CHÂTEAUX

Une instance regroupant plus de 200 personnes, réparties en 9 collèges :



Acteurs possédant un impact sur le Projet Alimentaire Territorial et dont les actions sont davantage de l'aide à la décision

(Etablissements d'enseignements et de recherche, Services de l'Etat, Réseaux de PAT, ...)

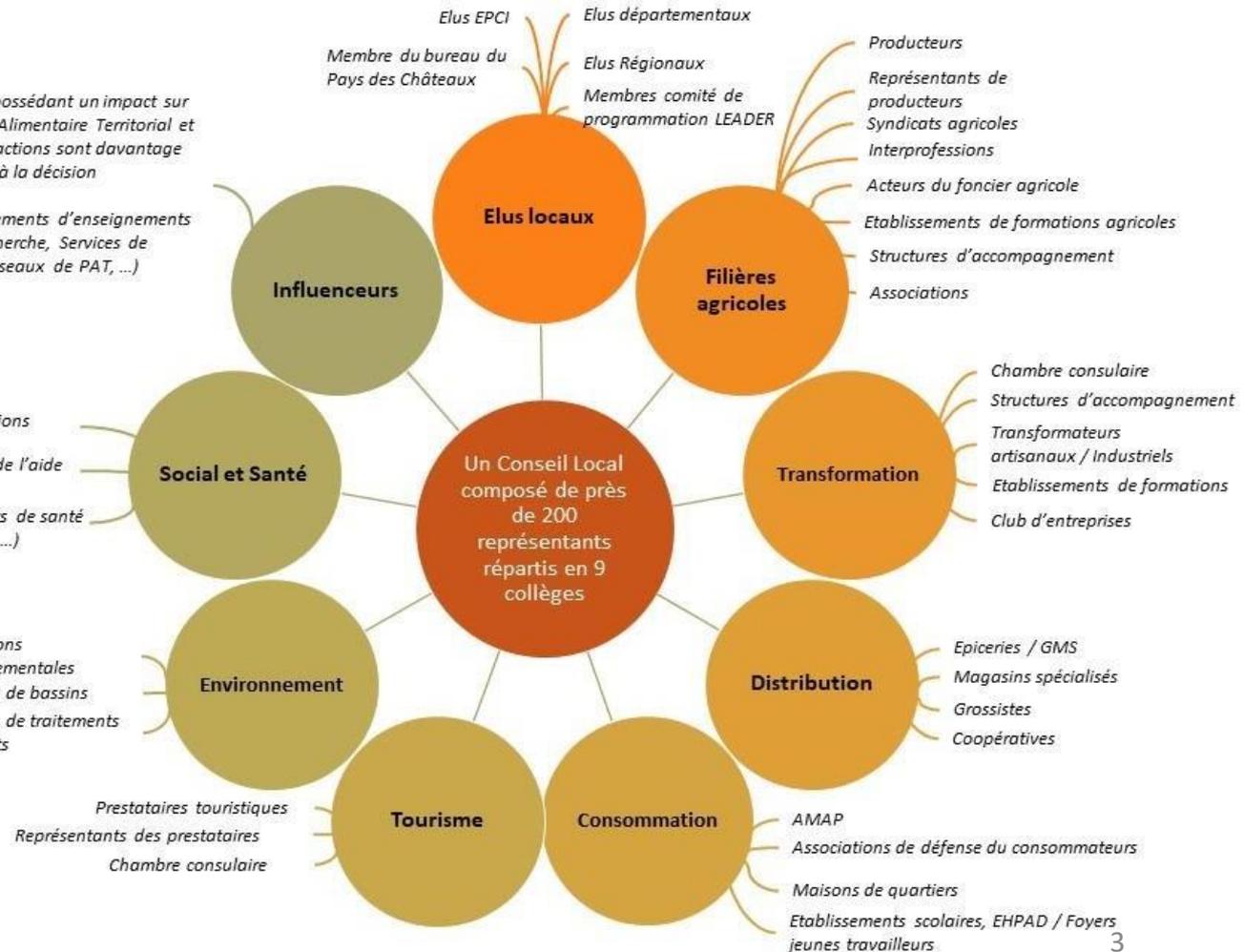


Centres d'actions sociaux
Associations de l'aide alimentaire
Etablissements de santé (Hôpital, ARS...)



Associations environnementales
Syndicats de bassins
Syndicats de traitements de déchets

Prestataires touristiques
Représentants des prestataires
Chambre consulaire



LE CONSEIL LOCAL DE L'ALIMENTATION (CLA) PAYS DES CHÂTEAUX

Ses missions, validés dans une charte rédigée par les membres du CLA :

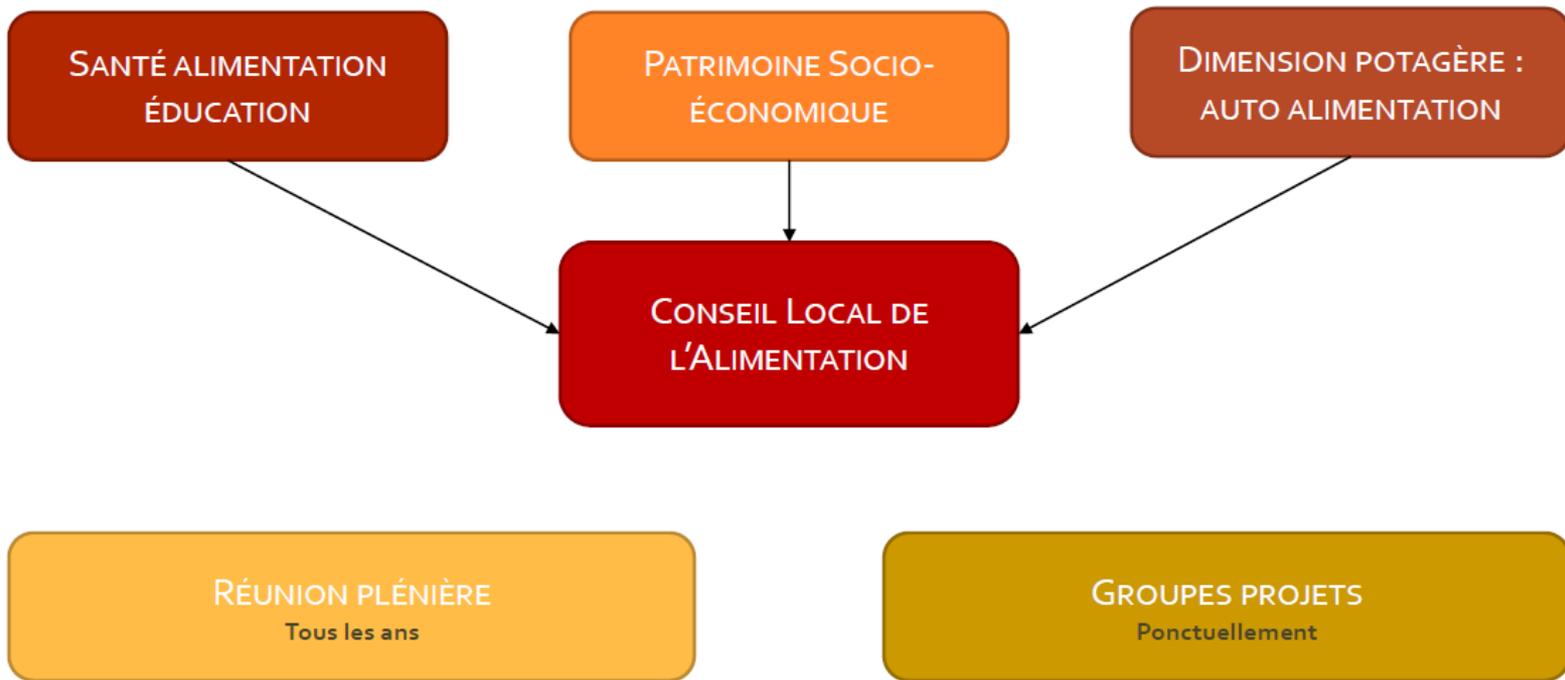
- **Initiateur** au changement de modèle alimentaire
- **Participatif** : ses membres participent activement dans la construction de la stratégie alimentaire territoriale.
- **Consultatif** : Le CLA donne un avis sur les projets présentés, afin d'affirmer ou non s'ils sont en cohérence avec les besoins du territoire et la philosophie du PAT
- **Incitatif** : Le CLA ne possède pas de pouvoir de décision mais il peut inciter les élus à s'intéresser à certaines actions.
- **Impulsion** auprès des instances de décision, être force de proposition
- **Informatif** : Le CLA facilite la transmission des informations sur le PAT auprès du grand public et des acteurs locaux.

Une instance qui doit rester vivante dans le temps !

- Le CLA décide des missions sur lesquelles dédier l'ingénierie du PAT



CONSEIL DE L'ALIMENTATION DE LA R RÉGION D'AUDRUICQ



- **Conseil Local de l'Alimentation de la région d'AUDRUICQ 62** : espace d'animation pour les acteurs locaux



UNE GOUVERNANCE ÉVOLUTIVE ?

FRISE CHRONOLOGIQUE DE LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE

Outil bâti dans le cadre du projet FRUGAL

Objectifs

- **Pour le projet** : comparer les dynamiques de gouvernance sur 4 villes (Angers, Caen, Poitiers et Rennes)
- Situer ces transitions dans un contexte chronologique commun (événements et cadres réglementaires nationaux et internationaux)
- Identifier des temporalités communes observées à ces diverses échelles et d'une ville à l'autre davantage d'enseignements sur les régularités de ces rythmes et processus de transition

Résultats :

- Montre le temps long des processus de transition avec différentes étapes ou paliers (acteurs pionniers, puis essaimage, mise en réseaux etc.)
- Souligne le rôle fédérateur de la structure portant la démarche

Un outil à partager en interne pour se situer



FRISE CHRONOLOGIQUE DE LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE



L'exemple de Caen La Mer

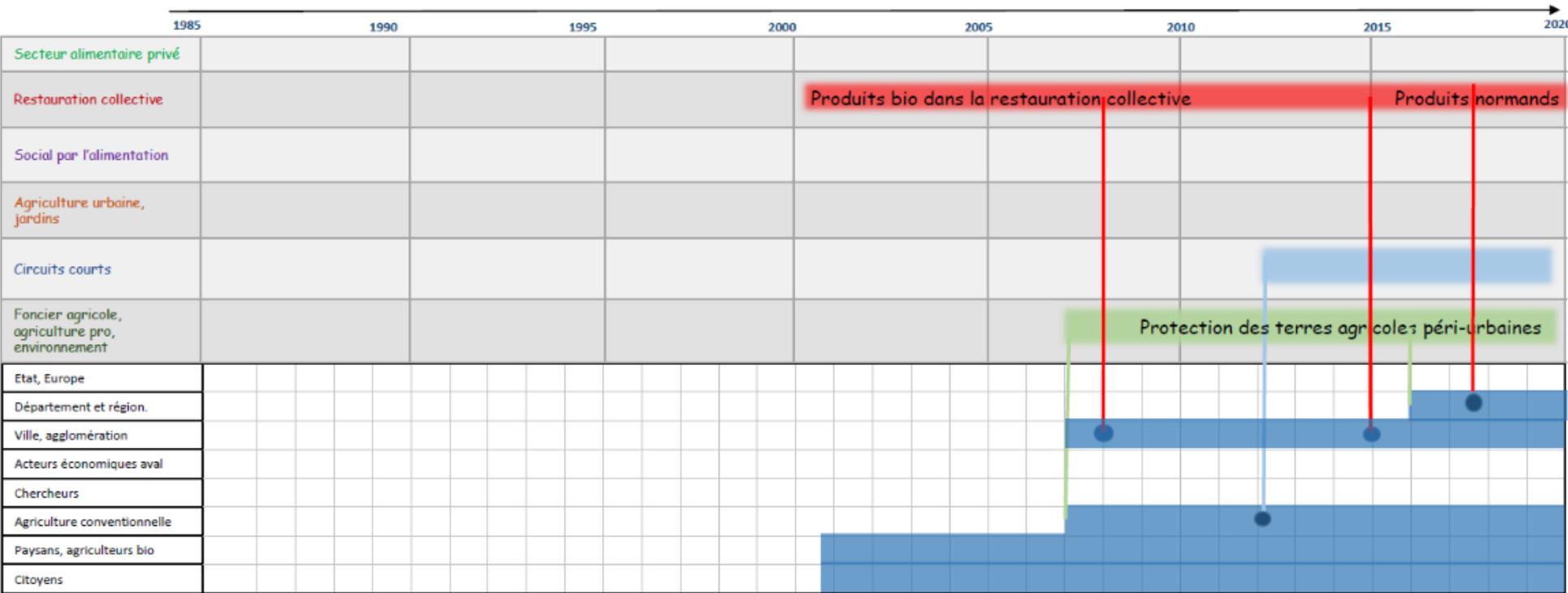


Figure 2 : Frise chronologique de la transition agricole et alimentaire à Caen

FRISE CHRONOLOGIQUE DE LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE



L'exemple d'Angers

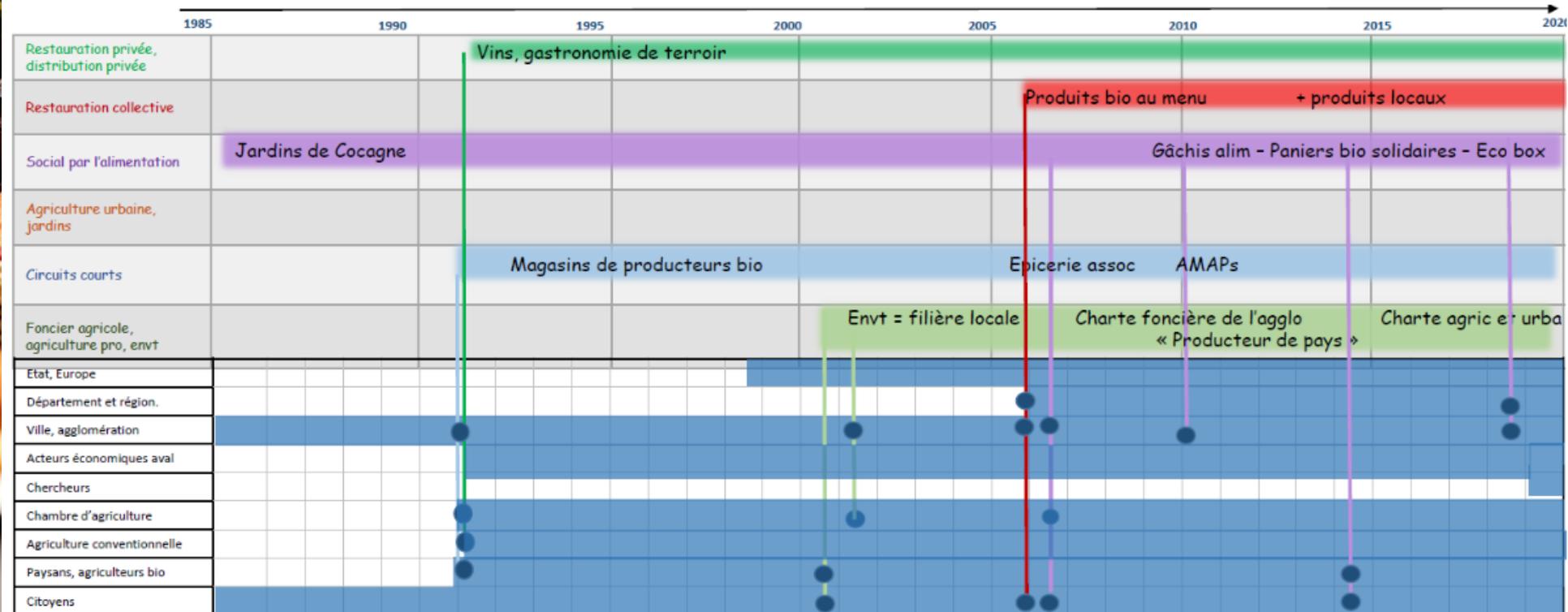


Figure 3 : frise chronologique de la transition alimentaire à Angers



DE LA SENSIBILISATION A LA MOBILISATION DES ACTEURS



MOBILISATION DES PUBLICS : QUELQUES BASES

MOBILISATION SI :

- Motivation
- Intérêt (individuel – collectif)
- Sentiment positif sur sa capacité à faire bouger
- Capacité concrète à participer (temps...)



LA MOBILISATION DES CITOYENS QUELS OUTILS ? LEVIERS POSSIBLES



Structures Relais

Evènements festifs
sur l'alimentation

Actions dédiées du
PAT

Outils com de la
collectivité

Sondages,
questionnaires

**VOS IDÉES ? VOTRE
EXPERIENCE**

DES LIEUX DÉDIÉS À L'ALIMENTATION

SOURCE : Comment construire des modèles coopératifs de solidarité alimentaire,

Synthèse du 2e groupe de recherche et de production, LERIS, p. 22

[cahier de l'INJEP :
l'alimentation à la croisée
des champs de l'action
publique et de la vie
associative](#)



RESSOURCES

OBSERVATOIRE NATIONAL DES PAT – [gouvernance alimentaire](#)

FRISE CHRONOLOGIQUE DE LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE :
<https://hal.science/hal-02413167/document>

Virginie BARITAUX : [intégration de opérateurs économiques dans les démarches alimentaires territoriales](#)

L'ALIMENTATION À LA CROISÉE DES CHAMPS DE L'ACTION PUBLIQUE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE <https://injep.fr/wp-content/uploads/2022/04/CA58.pdf>

RÉFLEXIONS DU CONSEIL NATIONAL DE L'ALIMENTATION

<https://cna-alimentation.fr/wp-content/uploads/2020/10/Livrable-du-Comite-dAction-pour-la-Participation.pdf>

GUIDE DE LA CONCERTATION

https://www.lisode.com/wp-content/uploads/2017/03/Lisode_Guide_concertation.pdf





LA VIE DU RESEAU



RAPPEL - PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU PAT (LABELLISATION)

- Double objectif :
 - Identifier et valoriser les projets existants
 - Favoriser l'émergence de nouveaux PAT en permettant aux porteurs de projets de bénéficier d'outils pratiques *et d'accéder aux financements*
- Deux niveaux
 - Niveau 1 : projets collectifs émergents visant à répondre aux objectifs du PAT. Attribué pour une période de 3 ans non renouvelable. A l'issue, les PAT doivent répondre aux critères du niveau 2 pour reconduire la reconnaissance.
 - Niveau 2 : projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles pilotées par une instance de gouvernance établie. Attribué pour une période de 5 ans renouvelable.



PROCHAINES DATES

-
- **17 mai (10h) : webinaire DRAAF-DREETS
présentation Fonds d'aide alimentaire**
 - **6 juin matin : webinaire actions de lutte
contre le gaspillage alimentaire en
restauration collective (REGAL)**
 - **28 juin – Louviers (27) : Rencontre d'affaires
de la restauration collective normande**
 - **30 juin – Paris : Carrefour national des PAT**

